

**AUDIT EUREX**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes rattachée à la  
CRCC Dauphiné Savoie

## INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :  
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

*ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 2022*

---

**AUDIT EUREX**

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny  
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : [audit.annemasse@eurex.fr](mailto:audit.annemasse@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

# INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

---

A l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Conséquences de l'évènement Covid-19 » figurant en page 19 de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, sur l'organisation et les comptes de l'association.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 22 et 23 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 28/04/2022

**P/SARL AUDIT EUREX,**

**Claude MAURICE**

**Co-gérant, Associé**

**Commissaire aux comptes**

## **ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Immobilisations financières				
Prêts	840 437	15 732	824 705	787 932
<b>Total I</b>	<b>840 437</b>	<b>15 732</b>	<b>824 705</b>	<b>787 932</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	99 686		99 686	166 560
Divers				
Disponibilités	233 378		233 378	229 293
<b>Total II</b>	<b>333 064</b>		<b>333 064</b>	<b>395 852</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 173 501</b>	<b>15 732</b>	<b>1 157 769</b>	<b>1 183 785</b>

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>776 476</b>	<b>756 086</b>
Autres fonds propres sans droit de reprise	776 476	756 086
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>255 301</b>	<b>256 208</b>
Autres fonds propres avec droit de reprise	255 301	256 208
<b>Réserves</b>		
Report à nouveau	105 592	104 423
Excédent ou déficit de l'exercice	14 687	-2 417
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 152 056</b>	<b>1 114 300</b>
Total I	1 152 056	1 114 300
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Total II		
<b>PROVISIONS</b>		
Total III		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 833	3 042
Dettes fiscales et sociales	120	119
Autres dettes	1 761	1 815
Produits constatés d'avance		64 508
Total IV	5 714	69 485
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 157 769</b>	<b>1 183 785</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Cotisations	3 200	3,39	3 040	4,09	160	5,26
<b>Ventes de biens et de services</b>						
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>91 175</b>		<b>71 315</b>		<b>19 860</b>	<b>27,85</b>
Concours publics et subventions d'exploita	77 350	81,96	61 247	82,37	16 103	26,29
Ressources liées à la générosité du public	13 825	14,65	10 068	13,54	3 757	37,32
<b>Total I</b>	<b>94 375</b>	<b>100,00</b>	<b>74 355</b>	<b>100,00</b>	<b>20 020</b>	<b>26,92</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Autres achats et charges externes	80 722	85,53	73 495	98,84	7 227	9,83
Salaires et traitements	75	0,08	75	0,10		
Autres charges			302	0,41	-302	-100,00
<b>Total II</b>	<b>80 797</b>	<b>85,61</b>	<b>73 871</b>	<b>99,35</b>	<b>6 925</b>	<b>9,37</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>13 578</b>	<b>14,39</b>	<b>484</b>	<b>0,65</b>	<b>13 095</b>	<b>NS</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Autres intérêts et produits assimilés	811	0,86	804	1,08	6	0,79
Repr./ provisions, dépréciations et transfert	8 478	8,98	3 537	4,76	4 941	139,71
<b>Total III</b>	<b>9 288</b>	<b>9,84</b>	<b>4 341</b>	<b>5,84</b>	<b>4 947</b>	<b>113,97</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amort., aux dépréciations et	3 143	3,33	6 174	8,30	-3 031	-49,10
Intérêts et charges assilées	4 917	5,21	949	1,28	3 968	418,16
<b>Total IV</b>	<b>8 059</b>	<b>8,54</b>	<b>7 123</b>	<b>9,58</b>	<b>937</b>	<b>13,15</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 229</b>	<b>1,30</b>	<b>-2 782</b>	<b>-3,74</b>	<b>4 011</b>	<b>-144,17</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant imp</b>	<b>14 807</b>	<b>15,69</b>	<b>-2 298</b>	<b>-3,09</b>	<b>17 105</b>	<b>-744,31</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
<b>Total V</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>Total VI</b>						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	120	0,13	119	0,16	1	0,84
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>103 663</b>	<b>109,84</b>	<b>78 696</b>	<b>105,84</b>	<b>24 967</b>	<b>31,73</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII)</b>	<b>88 976</b>	<b>94,28</b>	<b>81 113</b>	<b>109,09</b>	<b>7 863</b>	<b>9,69</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>14 687</b>	<b>15,56</b>	<b>-2 417</b>	<b>-3,25</b>	<b>17 104</b>	<b>-707,62</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E</b>						
Dons en nature	35 023		25 378		9 645	38,01
Prestations en nature	12 468		5 680		6 788	119,50
<b>TOTAL</b>	<b>47 491</b>		<b>31 058</b>		<b>16 433</b>	<b>52,91</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS</b>						
Mise à disposition gratuite	8 140		2 539		5 601	220,57
Prestations en nature	4 328		3 141		1 187	37,79
Personnel bénévole	35 023		25 378		9 645	38,01
<b>TOTAL</b>	<b>47 491</b>		<b>31 058</b>		<b>16 433</b>	<b>52,91</b>

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 157 769 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 14 687 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2022 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Initiative Chablais est une plateforme d'initiative locale membre du réseau national Initiative France. La plateforme aide les créateurs, repreneurs en apportant son expertise sur le financement d'un projet.

Elle peut également participer à financer leur projet s'ils prévoient de recourir à un prêt bancaire à l'aide de dispositifs financiers.

Le dispositif principal est le prêt d'honneur Initiative Chablais, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 25 000 € (ce montant a été augmenté cette année par décision du Conseil d'administration de mai 2021) remboursable entre 3 et 7 ans.

Son octroi s'accompagne

- d'un suivi technique assuré les les collaborateurs d'Initiative Chablais ;
- ainsi que, dans la mesure du possible, d'un parrainage (chef d'entreprise ou personne bénéficiant d'une expérience de direction de plus de 5 ans) qui intervient bénévolement pour aider le nouveau dirigeant à se poser les bonnes questions et acquérir la culture entrepreneuriale ;
- le Club des créateurs pour se voir entre jeunes dirigeants autour d'une thématique ou d'un temps réseau.

Le prêt d'honneur Initiative peut être cumulé avec le prêt "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et depuis 2021 avec le prêt d'honneur création/reprise BPI (sur des fonds BPI).

Initiative Chablais peut également mobiliser le prêt d'honneur solidaire BPI soit en complément, soit en prêt seul, et depuis 2021, le prêt d'honneur Renfort BPI pour les anciens lauréats qui auraient un besoin de trésorerie ou de croissance.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, évènements pour promouvoir ses activités.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Conditions particulières d'activité pendant la période

L'association a contacté individuellement en 2020 l'ensemble des porteurs de projet ayant un prêt d'honneur en cours à la survenance de l'événement afin de leur proposer un report de leurs échéances de 3 à 6 mois. Cette disposition a été retenue par environ 1/3 des porteurs de projet.

Une deuxième phase de report de 3 à 6 mois a été proposée aux porteurs de projet en 2021.

La structure n'a pas eu recours à l'activité partielle et a mis en place des solutions autres que du présentiel pour assurer la poursuite de son activité (télétravail, visioconférence, rendez-vous téléphoniques) afin de continuer le soutien aux porteurs de projet déjà financés ou en cours de financement (tenue des comités d'agrément notamment).

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Faits caractéristiques

#### Autres éléments significatifs

Absence de transaction, réalisée avec des contreparties, non habituelle et non conclue à des conditions normales.

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	808 999	274 550	243 112	840 437
<b>Total</b>	<b>808 999</b>	<b>274 550</b>	<b>243 112</b>	<b>840 437</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	21 067	3 143	8 478	15 732
<b>Total</b>	<b>21 067</b>	<b>3 143</b>	<b>8 478</b>	<b>15 732</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>824 705</b>

# ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

42 nouveaux prêts ont été débloqués en 2021 pour un montant global de 274 550 €.

5 prêts ont été considérés en 2021 comme irrécouvrables pour une somme nette de garantie de 4 917 €.

55 prêts d'honneur ont fait l'objet d'un report d'échéances en 2020 entre 3 à 6 mois sur demande de l'emprunteur.

Cette mesure a généré un report total d'un montant de 35 343 €.

6 prêts d'honneur ont fait l'objet d'un report d'échéances en 2021 entre 3 à 6 mois.

Cette mesure a généré un report total d'un montant de 2 548 €.

Répartition de l'en-cours de prêts par nature au 31 décembre 2021 :

- Prêts d'honneur création : 339 923 €
- Prêts d'honneur reprise : 467 452 €
- Prêts d'honneur croissance : 33 062 €

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 940 123 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	840 437	246 696	593 741
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	99 686	99 686	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>940 123</b>	<b>346 382</b>	<b>593 741</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	274 550		
Prêts récupérés en cours d'exercice	238 195		

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Notes sur le bilan

## Produits à recevoir

	Montant
SUBVENTION FSE 2020 SOLDE	27 617
SUBVENTION FSE 2021	53 028
SUBVENTION REGION AURA 2020 SOLDE	3 866
SUBVENTION REGION AURA 2021	7 424
SUBVENTION BPI FRANCE	5 750
MECENATS 2021 SOLDE	2 000
<b>Total</b>	<b>99 686</b>

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	21 067	3 143	8 478	15 732
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>21 067</b>	<b>3 143</b>	<b>8 478</b>	<b>15 732</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières		3 143	8 478	
Exceptionnelles				

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2021 de 840 437 €, 34 529 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 15 732 €.

Les prêts d'honneur qui ne sont pas repartis immédiatement à l'issue de la période de report, faute de signature du mandat de prélèvement, ont été dépréciés à hauteur de 100 % des échéances qui auraient dû être prélevées jusqu'au 28 février 2021, sans considération d'une garantie de celles-ci par BPI France.

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	À la clôture
Fonds propres sans droit de re	756 086	-2 678	23 069		776 476
Fonds propres avec droit de re	256 208	-908			255 301
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	104 423	1 169			105 592
Excédent ou déficit de l'exercic	-2 417	2 417	14 687		14 687
<b>Situation nette</b>	<b>1 114 300</b>		<b>37 756</b>		<b>1 152 056</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
<b>TOTAL</b>	<b>1 114 300</b>		<b>37 756</b>		<b>1 152 056</b>

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- Le résultat correspondant au compte analytique de fonctionnement est affecté en report à nouveau créditeur,
- Le résultat correspondant au compte analytique de prêts est affecté en provisions et pertes sur apports au prorata du solde des comptes des apports avec et sans droit de reprise à la clôture de chaque exercice.

Détail des fonds propres au 31 décembre 2021 :

- Fonds propres de fonctionnement : 119 861 €
- Fonds propres de prêts : 1 032 195 €

Détail de la trésorerie au 31 décembre 2021 :

- Trésorerie de fonctionnement : 27 389 €
- Trésorerie de prêts : 205 989 €

# ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 714 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 833	3 833		
Dettes fiscales et sociales	120	120		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 761	1 761		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>5 714</b>	<b>5 714</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	3 648
FRAIS RECEPTION NON PARVENUS	185
<b>Total</b>	<b>3 833</b>

# ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires et ressources

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
Cotisations statutaires	3 200
<b>TOTAL</b>	<b>3 200</b>

Comptabilisation des cotisations lors de l'appel de celles-ci aux collectivités et partenaires.

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

#### Subventions d'exploitation

##### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	59 753	5 750	11 847			77 350
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						<b>77 350</b>

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le compte de résultat**

## Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>14 687</b>
Fonds de prêts		418
<b>Part du résultat sur gestion conventionnée</b>		<b>418</b>
<b>Part du résultat sur gestion libre</b>		<b>14 269</b>

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Autres informations

#### Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés	1	3	4	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission dédiée à temps plein à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais accompagnée d'un assistant à hauteur d'un mi-temps depuis mars 2021 (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

#### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du bureau de l'association Initiative Chablais ne sont pas rémunérés.

La directrice de l'association Initiative Chablais n'est pas rémunérée.

## Autres informations

## Engagements financiers

## Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Prêts accordés en 2021 mais non encore décaissés au 31/12/2021 (6 projets)</b>	34 050
Autres engagements donnés	34 050
<b>Total</b>	<b>34 050</b>

## Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	35 023	25 378
Prestations en nature	12 468	5 680
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>47 491</b>	<b>31 058</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	8 140	2 539
Prestations	4 328	3 141
Personnel bénévole	35 023	25 378
<b>Total</b>	<b>47 491</b>	<b>31 058</b>

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association l'Agence Economique du Chablais au prorata des heures effectuées par

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Autres informations

les personnes mises à disposition de l'association Initiative Chablais par rapport au total annuel des heures travaillées par l'effectif salarié de l'association l'Agence Economique du Chablais.

- Mise à disposition de salariés par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).

- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.

- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément.

Evaluation en fonction du temps passé (nombre de séances \* nombre de personnes \* nombre d'heures pour les comités d'agrément et nombre de mois de parrainage \* 1/2 h de parrainage par mois par parrain pour les parrainages des créateurs) multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 57,84 € en 2021).

### Donations

Absence de legs et donations en cours à la clôture de clôture de l'exercice.

**AUDIT EUREX**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes rattachée à la  
CRCC Dauphiné Savoie

## INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :  
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

**RAPPORT SPECIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

*ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 2022*

---

**AUDIT EUREX**

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny  
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : [audit.annemasse@eurex.fr](mailto:audit.annemasse@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

# INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

---

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **CONVENTION UNIQUE**

#### ***Entité cocontractante :***

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

#### ***Personnes concernées :***

- Thonon Agglomération,
- Communauté de communes du pays d'Evian,
- Communauté de communes du Haut-Chablais,
- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,
- Groupement des Industriels du Chablais,
- SA des Eaux Minérales d'Evian,
- Thalès,
- Nicomatic.

#### ***Nature et objet :***

Une convention de mise à disposition a été conclue entre les associations INITIATIVE CHABLAIS et L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS.

Cette convention prévoit la mise à disposition par L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS à INITIATIVE CHABLAIS d'une chargée de mission création / reprise d'entreprise à temps plein, Madame Cristina LAROCHE, ainsi que d'un chargé de mission à hauteur de 50%, Monsieur Clément FUSTER, depuis le 29 mars 2021.

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS accepte que l'association INITIATIVE CHABLAIS établisse son siège et utilise ses locaux pour ses activités. Elle met également à disposition l'ensemble des moyens de fonctionnement nécessaires aux missions d'INITIATIVE CHABLAIS.

En contrepartie, L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS facture à INITIATIVE CHABLAIS le coût réel des salaires et avantages versés aux salariés mis à disposition, ainsi que des moyens matériels utilisés.

De plus, INITIATIVE CHABLAIS s'est engagée à assurer sur ses fonds les divers frais inhérents à son activité.

**Modalités :**

L'association INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé en charges un montant de 66'962,08 €uros au titre de l'indemnité de mise à disposition.

Enfin, INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé une charge de 2'219,60 €uros au titre de la refacturation de la prise en charge des frais inhérents à son activité.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Juvigny, le 28/04/2022

**P/SARL AUDIT EUREX,**

**Claude MAURICE**

**Co-Gérant, Associé**

**Commissaire aux comptes**